

Code de Vie

Notre code de vie nous amène sur le chemin de la réussite. Il nous guide sur notre façon d'agir et nous permet d'actualiser à tous les jours les valeurs préconisées à l'école St-Paul-de-la-Croix

Sens des responsabilités

1. J'arrive à l'heure le matin (entre 8h05 et 8h15) et le midi (entre 13h00 et 13h05). Si je suis en retard, je passe au secrétariat.
2. J'apporte seulement le matériel nécessaire pour travailler à l'école. Tous les jeux restent à la maison. Pour jouer à l'extérieur, j'utilise les objets prêtés par l'école. Je n'apporte aucun ballon de la maison. Les livres personnels sont permis et seuls ceux-ci peuvent être apportés sur la cour.
3. Je m'assure d'avoir tout mon matériel, d'en prendre soin et de le renouveler au besoin.
4. Je remets mes travaux, les communications aux parents et les prêts de matériel dans les délais prévus.

Respect de soi, des autres, du matériel et de l'environnement

5. Je suis habillé(e) et chaussé(e) convenablement selon les saisons. J'enlève mon couvre-chef en entrant dans les locaux. Tous vêtements portant des marques de violence est proscrit. Les vêtements découvrant le ventre et le bas du dos, les bretelles « spaghettis » sont interdits. La longueur minimale des vêtements (robe, short, jupe) doit être à la mi-cuisse. L'élève devra porter un grand chandail prêté par l'école, s'il n'est pas habillé convenablement.
Je porte des chaussures adéquates en tout temps.
Dans des conditions de neige ou de pluie, les élèves doivent avoir une deuxième paire de chaussures.
Pour l'éducation physique, l'élève doit avoir à tous les cours son chandail à manches courtes, des shorts et des espadrilles lacées.
6. J'apporte des aliments santé. Il est recommandé d'apporter que des aliments nutritifs à l'école. Exemples de collation : yogourt, fromage, fruits et légumes préparés. Il est interdit d'apporter des friandises (rouleaux aux fruits, croustilles), de la gomme, des nouilles « Ramens » et des boissons gazeuses. Évitez Tous les aliments contenant des noix et des arachides pour la sécurité des enfants allergiques.
7. Je suis poli(e) avec les adultes et les élèves de l'école en gestes et en paroles.
8. Je me déplace calmement dans l'école avec l'autorisation d'un adulte.
9. Je veille à la propreté de mon pupitre, de mon casier et de ma cour d'école.

Persévérance

10. Je participe activement aux activités proposées et je vais jusqu'au bout de ce que j'entreprends.
11. Je m'applique dans mes travaux, j'étudie mes leçons et je fais mes devoirs.

Paix et harmonie

12. Je respecte l'opinion et les différences de l'autre et j'accepte que chacun puisse avoir son idée, ses forces et ses limites.
13. J'exprime mes sentiments et je règle mes conflits de façon pacifique.
14. J'ai l'esprit sportif, je m'amuse et je favorise la participation et la coopération.

Application du code de vie

Protocole d'intervention

- Le billet de manquement sera remis par l'adulte lors d'un manquement au code de vie de l'école.
- Chaque adulte possède une série de billets en deux copies et les utilise lors de ses surveillances.
- S'il y a un manquement au code de vie (règles 12 à 14), l'adulte complète le billet et le fait parvenir au titulaire de l'enfant de façon confidentielle.
- Chaque titulaire devra consigner les billets de manquement reçus.
À chaque étape, il en fera la compilation.
- Les autres manquements au code de vie (règles 1 à 11) seront gérés par le titulaire de l'enfant.
- Le même système s'applique au Service de garde et est géré par son personnel.
- Un système de récompense pour les élèves qui respectent le code de vie est mis en place.

Manque de respect et bousculade

Premier avertissement

- Présenter ses excuses à la personne concernée
- Billet de manquement signé par ses parents

Si le billet de manquement n'est pas signé par le parent

Premier jour: Réflexion à écrire à la maison

Deuxième jour: Appel aux parents par l'enseignant

Deuxième avertissement

- Présenter ses excuses à la personne concernée
- Billet de manquement signé par ses parents
- Appel par l'enseignant aux parents

Troisième avertissement

- Présenter ses excuses à la personne concernée
- Billet de manquement signé par ses parents
- Appel par l'enseignant aux parents
- Présentation d'une réflexion sur le respect des autres dans une classe de niveau plus bas

Quatrième avertissement

- Présenter ses excuses à la personne concernée
- Billet de manquement signé par ses parents
- Appel par la directrice aux parents
- Suspension d'une demi-journée à l'interne

Cinquième avertissement

- Présenter ses excuses à la personne concernée
- Billet de manquement signé par ses parents
- Appel par la directrice aux parents
- Convocation des parents pour une rencontre avec la directrice et l'enseignant

Violence verbale et physique TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les actions entreprises systématiquement

- Billet de manquement signé par ses parents
- Appel de la directrice aux parents
- Suspension d'une demi-journée à une journée
- Faire une réflexion sur son comportement
- Faire des excuses aux personnes concernées

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Signature du titulaire : _____